



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie tenue ce 17e jour du mois d'août 2020 à 19 heures, via la plateforme de vidéoconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Sophie Astri
 Linda Lalonde

Messieurs les conseillers Claude Lamontagne
 Éric Jutras
 Guy Lamothe
 Normand Aubin

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

ET IL EST 19 h.

220-08-20 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance est ouverte aux délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-08-20 1.2 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Aubin
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance est ouverte aux délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

222-08-20

4.1 RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR PLUSIEURS VOIES PUBLIQUES – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public présenté en juillet dernier par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) relativement aux travaux de réfection de la chaussée sur plusieurs voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu six (6) offres, et ce, conformément aux exigences demandées, il s'agit de :

Entreprise	Prix (t. incluses)
Pavages Multipro inc.	1 790 012,93 \$
Uniroc Construction inc	2 127 832,53 \$
LEGD inc.	2 203 004,52 \$
Roxboro Excavation inc.	2 463 000,00 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 743 295,16 \$*
Construction ANOR (1992) inc.	3 054 002,74 \$

*montant corrigé, prix soumis 2 763 714,15 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Pavages Multipro inc.;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est admissible à la subvention et la programmation TECQ 2019-2023.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la chaussée sur plusieurs voies publiques à l'entreprise Pavages Multipro inc. au prix de 1 790 012,93 \$ taxes incluses, le tout suivant leur soumission déposée le 17 août 2020, et ce, payable à même le règlement d'emprunt n° 1293-2020;

QUE DE PLUS, le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-08-20

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance du conseil est tenue à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

224-08-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU

QUE la présente séance est levée à 19 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Louise Gallant
Mairesse

Matthieu, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

